

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le 6 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN et Monsieur Guy VEROT, Adjoints, Monsieur Philippe CELLE et Monsieur André SAGNOL, conseillers municipaux délégués.*

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Michaël SABOT, Monsieur François AKAKO, Madame Dorothee SOUVIGNET, Monsieur Jean-Louis LAVERGNE, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (uniquement pour la délibération 2022-07-09), Madame Laëtitia SABATIER, Madame Karine PAULET, Madame Émilie SAGNOL (arrivée au cours de la délibération 2022-07-01), Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Madame Jocelyne DUPLAIN, pouvoir à Monsieur. Dominique FREYSSENET
Madame Manon GOURDY, pouvoir à Madame Ghislaine BERGER
Monsieur Hervé BONHOMME, pouvoir à Monsieur André SAGNOL*

ABSENTS :

*Madame Isabelle GAMEIRO
Monsieur Yves BRAYE
Madame Delphine BONNET
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (sauf pour la délibération 2022-07-09)
Monsieur Guillaume DEPEYRE
Monsieur Willy BERTHASSON*

Secrétaire de séance : *Madame Laëtitia SABATIER élue à l'unanimité*

Objet : Participation aux travaux d'enfouissement des réseaux Telecom à la Ponchardière réalisés par le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire

(Délibération 2022_07_05)

Rapporteur : Didier ROUCHOUSE

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,
Vu l'avant-projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, à la demande de la Commune, pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux Telecom à la Ponchardière.

Considérant que conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire peut réaliser des travaux de dissimulation de réseau basse tension et

prendre en charge la réalisation des travaux à hauteur de 8€ le mètre linéaire hors taxe sous réserve d'une participation financière de la commune.

Monsieur Didier Rouchouse, adjoint en charge des finances, expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux Telecom à la Ponchardière réalisés par le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire. Le montant prévisionnel des travaux s'établissant à 13 042,57€ HT, la participation financière communale est estimée à 7 762,57€. Son montant pourra être réajusté en fin de travaux en fonction du montant du décompte général définitif.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet d'enfouissement des réseaux Telecom à la Ponchardière, confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune adhère, autorise le versement d'une participation financière au Syndicat d'Energies de la Haute-Loire estimée à 7 762,57€ et dont le montant pourra être réajusté à l'issue des travaux, dit que le montant des dépenses correspondantes sera prélevé sur le chapitre concerné du budget communal et autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Membres en exercice	27
Présents	18
Représentés	3
Votants	21

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 8 juillet 2022
et publication en Mairie le : 8 juillet 2022

Pour Copie conforme
Le 8 juillet 2022

Le Maire,
Monsieur Dominique FREYSSENET